

Auto-école Foch

34 Avenue Foch

94100 Saint Maur des Fosses

1.2 – LES ENJEUX DE LA FORMATION

Premier examen de France, le permis de conduire est également un outil indispensable de mobilité et représente un véritable passeport d'insertion professionnelle et sociale, en particulier pour les jeunes.

Les jeunes conducteurs, sont les premières victimes de la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible d'accidents et de séquelles, la formation est primordiale. Construire, s'adapter à chacun, développer la motivation et lutter contre le décrochage sont les nouveaux enjeux affichés de notre formation.

Notre formation vise l'acquisition de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'objectif de notre ingénierie de formation est de former de futurs conducteurs sûrs, responsables, respectueux des règles, conscients des risques, qui partagent la route avec les autres et réfléchissent à leur comportement pour s'améliorer tout au long de leur vie d'usager de la route.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage est le miroir de l'apprentissage.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer
Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ SÉRIE _____

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ : _____ Prénom : _____

(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

<p>Résultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">FAVORABLE</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">INSUFFISANT</p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p>	<p>Codes spécifiques :</p> <p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'à : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Visite médicale valide jusqu'à : _____</p> <p>Autres codes : _____</p>	<p>Signature :</p>
---	---	---------------------------

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	ions	ations	ne
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;

- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

1.3 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AUTO-ÉCOLE FOCH

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'auto-école Foch. Un exemplaire est remis à chaque candidat. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des candidats qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de la formation.

1ère SECTION : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation de toute consigne imposée soit par la direction soit par le constructeur ou l'enseignant s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque candidat doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. Par respect pour les autres candidats et le personnel de l'auto-école, il est obligatoire de se présenter lavés, propre. En cas de maladie, merci de prendre ses précautions (masques, lavage des mains, etc) si vous maintenez votre présence. L'enseignant garde la prérogative de pouvoir reporter gratuitement le cours s'il estime que sa santé est concernée. Pour les candidats à forte sudation, merci de prévoir une serviette éponge pour le siège de conduite.

Article 3 – Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux, à l’accueil. Le candidat doit en prendre connaissance. En cas d’alerte, le candidat doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité ou des services de secours. Tout candidat témoin d’un début d’incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d’un téléphone fixe ou le 112 à partir d’un téléphone portable et alerter un représentant de l’auto-école.

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L’introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit au candidat de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans auto-école. Le candidat aura accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l’enceinte de l’auto-école.

2ème SECTION : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 6 – Assiduité du candidat en formation

Article 6.1. – Horaires de formation

Le candidat doit se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l’auto-école. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des conséquences financières et un délai supérieur de formation.

Article 6.2. – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d’absence, de retard ou de départ avant l’horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l’organisme de formation et s’en justifier. Pendant la durée de leur formation, les candidats doivent tout leur temps à l’auto-école. Ils ne peuvent la quitter ni s’absenter même pour une courte durée sans autorisation. Les candidats doivent respecter le calendrier de formation selon la nature des activités mises en œuvre. En cas de maladie ou accident, les candidats doivent remettre à l’auto-école un certificat médical précisant la durée probable de son arrêt, dans les deux jours francs, sauf en cas de force majeure. L’organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l’article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s’expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l’absence.

Article 6.3. – Formalisme attaché au suivi de la formation financée par les fonds publics

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d’émargement au fur et à mesure du déroulement

de la formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de la formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation.

Article 7 – Accès aux locaux de formation Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut : ~~[L]~~~~[SEP]~~ entrer ou demeurer dans l'auto-école à d'autres fins que la formation ; – y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'auto-école ; – procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 8 – Tenue, comportement et téléphone

Le candidat est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pratiques et théoriques et en mode silencieux dans l'enceinte des locaux.

3ème SECTION : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

– rappel à l'ordre ; ~~[L]~~~~[SEP]~~ avertissement écrit par le directeur de l'auto-école ; – exclusion définitive de la formation.

Article 10 – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au candidat sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le candidat n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Mme, Mlle, Mr..... Certifie avoir pris connaissance du présent règlement. ~~[L]~~~~[SEP]~~ Fait à Saint Maur des Fosses le
Signature

1.6 – POST PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

(Détails à l'auto-école)

Rendez-vous post-permis

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

CAS N°1 :
J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS la formation post permis

1^{re} année 2^e année 3^e année

AVEC la formation post permis

1^{re} année 2^e année

CAS N°2 :
J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis

1^{re} année 2^e année

AVEC la formation post permis

1^{re} année 6 mois

1.6 CRITÈRE

Renseignements au secrétariat

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Les stages post permis et réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage post permis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes. L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.

- MATINÉE :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.

1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la Réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.
Durée : 10 minutes

Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.

2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur.

Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes

Le questionnaire permet de se définir en tant qu'individu en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.

3. Constitution du groupe. Se présenter. Confronter ses expériences au groupe.

Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes

Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)

4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation. Confronter ses expériences au groupe.

Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes

A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.

Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.
Durée : 1 heure

Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.

En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur

simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.

5. Perception des risques. Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres.

6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes

- APRÈS-MIDI :

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).

Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes

Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant d'élaborer une suite à un scénario ;

- d'imaginer les dangers potentiels - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.

8. Choix de mobilité. Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Etre sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure

En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement

9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes

S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.

Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de

comportements et d'usagers.^[L]^[SEP]Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.

En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.

1.7 – LES CONDUITES ACCOMPAGNEES

Il existe trois formules d'apprentissage comportant une phase de conduite accompagnée

- **l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) qui peut être pratiqué dès 15 ans ;**
- **la conduite supervisée (CS) qui peut être pratiquée à partir de 18 ans ;**
- **la conduite encadrée pour les élèves des établissements préparant aux métiers de la route (CAP et BAC professionnel).**

Ces trois formules permettent, après une formation initiale, d'acquérir une expérience au volant en toute confiance, sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire et de l'autonomie.

L'auto-école Foch forme à l'apprentissage anticipé de la conduite et à la conduite supervisée.

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Pour s'inscrire, il faut :

- Être âgé de 15 ans minimum
- Avoir l'accord du représentant légal et de l'assureur du véhicule utilisé dans le cadre de l'accompagnement hors formation auto-école.

Déroulement de la formation initiale en école de conduite :

- faire une évaluation de départ préalable

- suivre une formation théorique sur les règles du code de la route permettant de préparer l'épreuve théorique générale (code) et comprendre les enjeux de la sécurité routière.
- valider 20 heures de formation pratique minimum (13 heures en BEA)
- obtenir le code
- atteindre un niveau de conduite suffisant pour conduire avec un accompagnateur, ce qui se traduit par la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)

Déroulement de la phase de conduite accompagnée :

- participer à un rendez-vous préalable de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, pendant lequel l'enseignant dispense ses conseils pour la phase de conduite accompagnée
- conduire avec l'accompagnateur sur une durée minimale d'un an et parcourir au moins 3 000 Km dans des conditions de circulation variées
- un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève et son accompagnateur, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km. Lors du deuxième rendez-vous pédagogique le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans et demi, s'il remplit les conditions de kilométrage parcouru et de durée de conduite accompagnée

Les règles à respecter pendant la phase de conduite accompagnée :

- Utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux et du disque « conduite accompagnée » à l'arrière
- Être sous la surveillance constante d'un accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, ayant eu l'accord de l'assureur pour remplir cette fonction et mentionné sur le contrat signé avec l'auto-école (plusieurs accompagnateurs possibles)
- Respecter les règles du code de la route et tout particulièrement les limitations de vitesse destinées aux conducteurs novices

- Parcourir les 3 000 km sur les parcours les plus variés possibles et participer activement aux rendez-vous pédagogiques à l'auto-école
- Avoir toujours avec soi en conduite accompagnée le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Ces deux documents tiennent lieu de justificatif en cas de contrôle par les forces de l'ordre
- Bien indiquer dans le livret d'apprentissage, après chaque sortie, les parcours effectués (nombre de km, type de routes, difficultés éventuelles...), afin de pouvoir en parler avec l'enseignant.
- Ne pas franchir les frontières françaises.

Les avantages

FINANCIERS :

- diminuer le coût de la formation car le niveau demandé pour l'obtention de l'AFFI n'est pas celui de la présentation au permis de conduire
- augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire (74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel)
- obtenir un tarif réduit sur l'assurance jeune conducteur

PRATIQUES :

- réduire la période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans
- commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi ; attention la conduite seule n'est possible qu'à partir de 18 ans

SECURITAIRES :

- acquérir de l'expérience sur des parcours de typographies différentes et variées, pendant les 4 saisons
- acquérir de l'autonomie et de l'expérience en étant accompagné pendant plusieurs de 100aines de kilomètres

La conduite supervisée (CS)

Principe :

Cette formule s'adresse aux candidats de 18 ans et plus, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après un échec à l'épreuve pratique. Comme pour la conduite accompagnée, le candidat de 18 ans et plus doit au préalable avoir réussi l'épreuve du code et suivi au moins 20 heures de conduite en école de conduite. C'est l'enseignant qui autorise la personne à opter pour cette possibilité en fonction du degré de maîtrise du véhicule, des compétences et des comportements qu'il a observés chez le candidat.

Déroulement :

Après la phase de formation initiale ou un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, l'élève doit :

- obtenir un accord préalable écrit de la société d'assurances du véhicule, précisant le ou les noms des accompagnateurs
- avoir atteint un niveau de conduite suffisant pour conduire avec un accompagnateur, ce qui se traduit par la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)
- participer à un rendez-vous préalable de 2 heures, en présence de l'accompagnateur, pendant lequel l'enseignant dispense ses conseils pour la phase de conduite accompagnée
- conduire avec un accompagnateur, titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, ayant eu l'accord de l'assureur pour remplir cette fonction et mentionné sur le contrat signé avec l'auto-école (plusieurs accompagnateurs possibles). Il n'y a pas de durée ni de kilométrage minimal à respecter.

Les avantages

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- gagner en autonomie
- une prise de confiance en peu de temps.

2.2 – PROCEDE DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION

L'apprenant est encadré et accompagné systématiquement grâce au référent administratif qui a harmonisé avec le référent pédagogique le programme, les moyens et les outils pédagogiques.

Tous les acteurs sont impliqués dans une même harmonie pédagogique. Le but est d'éviter le décrochage de la formation par l'apprenant, à cause d'un manque de visibilité ou de la perte de repères ou de référent.

OUTILS POUR LE SUIVI TOUT AU LONG DE LA FORMATION

1) Evaluation de départ

EVALUATION DE DEPART en véhicule



L'évaluation de départ sur véhicule comprend 10 parties dont 5 consacrées à la détermination des points forts et des points faibles dans l'activité de la conduite. Sa durée est, selon les performances et l'indice de circulation de 40 à 55 mn.

Elle permet à l'enseignant d'adapter sa pédagogie pour enseigner au plus près des besoins du candidat.

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL / EXPERIENCE DE LA CONDUITE /
CONNAISSANCE DES VEHICULES / ATTITUDES A L'EGARD DE L'APPRENTISSAGE ET
DE LA SECURITE / HABILITES / COMPREHENSION ET MEMOIRE / PERCEPTION /
EMOTIVITE / RESULTAT DE L'EVALUATION / PROPOSITION**



EVALUATION DE DEPART

SUR SIMULATEUR

Procédure d'évaluation

Ce test se déroule avec l'accompagnement d'un formateur puis en autonomie sur un simulateur de conduite.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en trois parties :

Informations générales sur le parcours de l'élève.

La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.

La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

Evaluations et Bilan :

- **L'évaluation de départ** : Obligatoire avant l'inscription, son rôle est de donner un nombre d'heures et un calendrier prévisionnels de formation à l'apprenant.

- **Bilan de fin de forfait** : 2 heures avant la dernière heure du forfait initialement choisi, un bilan de fin de forfait est mis en place pour informer l'apprenant de son positionnement par rapport à son évaluation de départ initiale.

- **Bilan Après chaque échec à l'examen**, se bilan permet d'échanger avec l'apprenant sur ses lacunes de savoir-faire, savoir-être et savoir devenir qui ont été jugées insuffisante par l'IPCSR. Il se déroule avant examen sur la base du bilan de compétence retraçant le CEPC

afin d'établir le processus d'accompagnement personnalisé à chaque apprenant.
Un processus d'accompagnement correcteur permet de garder confiance et de sortir le positif d'une situation négative.

- Chaque bilan ou évaluation sera édité en 2 exemplaires.
- Chaque exemplaire sera signé du moniteur et de l'apprenant.
- 1 exemplaire sera remis à l'apprenant sous forme papier et à sa demande en format numérique.
- Le référent pédagogique en prendra connaissance et en discutera avec le moniteur.
- Le référent administratif en conservera un exemplaire.
- Il pourra en remettre sur demande aux OPCO ou Entreprises.

2) Outils de progression et de suivi :

• Fiche de suivi :

Outil de progression et de suivi, il permet d'échanger avec le moniteur ou les différents moyens humains pour éviter le décrochage. La consultation par un tiers aide à l'accompagnement et donc au décrochage.

• Pass Rousseau cours et tests :

Pour la formation théorique permet aux moyens humains et aux tiers de suivre la progression, l'implication, la régularité de l'apprentissage. Une passerelle au SAV ou à l'auto-école permet de poser des questions en direct avec une garantie de réponse.

• L'envoi du planning de formation dématérialisé par CILEA :

A chaque prise de rendez-vous ou de modification de rendez-vous, permet un accès simple, lisible et à jour de la progression, l'implication, la régularité de l'apprentissage.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

PORTEUR D'UN HANDICAP? DISCUTONS-EN !



CERTAINS HANDICAPS ET CERTAINES PATHOLOGIES SONT SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER DES DIFFICULTÉS VOIRE UNE INAPTITUDE À LA CONDUITE. QUELQUES CONSEILS SIMPLES PEUVENT ÊTRE SUIVIS POUR CONNAITRE SON APTITUDE ET DEMANDER DES AMÉNAGEMENTS LORS DE LA CONDUITE OU BIEN POUR PASSER SON PERMIS DE CONDUIRE

NOUS POUVONS VOUS ORIENTER



CEREMH

Centre de Ressources & d'Innovation
Mobilité Handicap



FICHE POUR L'EVALUATION DE DEPART - FICHE ELEVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Tél. : [] [] [] [] [] []
 Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
 Acuité visuelle : œil Droit /10 œil Gauche : /10 Correction : oui non
 Incompatibilités : Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ? :	Où (sauf auto-école) ? :	Si pas auto :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	cyclo <input type="checkbox"/>
A <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	moto <input type="checkbox"/>
Date :				autre véhicule <input type="checkbox"/>

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui Embrayage : non oui
 Boîte de vitesses : non oui Freinage : non oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code
 Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face
 L'apprentissage est une nécessité :
 Réel désir d'apprendre à conduire :

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B	F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				F1 <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard F2 <input type="checkbox"/>		
				F3 <input type="checkbox"/>		

8. Emotivité

	F	S	B	F	S	B
En général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crispation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

Total + - Total - = résultat final

Total des résultats partiels :

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Théorie Heures Pratique Heures

Proposition acceptée : oui non Proposition retenue : théorie H. pratique H.

Fait à le

Signatures : Formateur : Elève : Parents (pour les mineurs) :

3.1 – MODALITES D'ORGANISATION

L'apprenant est encadré et accompagné systématiquement grâce au référent administratif qui a harmonisé avec le référent pédagogique le programme, les moyens et les outils pédagogiques. Tous les acteurs sont impliqués dans une même harmonie pédagogique. Le but est d'éviter le décrochage de la formation par l'apprenant, à cause d'un manque de visibilité ou de la perte de repères ou de référent.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre le parcours de formation suivant :

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B

Avant l'inscription et le début de la formation, une évaluation de départ est réalisée soit sur simulateur, soit en véhicule. Elle permet de définir un volume prévisionnel de formation et d'adapter l'enseignement au profil et aux caractéristiques de chacun.

THEORIE

La formation théorique B (ETG) comprend des cours et des tests effectués en présentiel ou à distance et une sensibilisation sur les principaux facteurs d'accident, au travers de cours collectifs animés par un enseignant, sur rendez-vous et selon le planning affiché à l'auto-école.

Les 10 thèmes sont :
• La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
• Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
• La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
• Les autres usagers (partage de la route)
• Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
• Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
• Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
• La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
• La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
• L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

PRATIQUE

La formation pratique B peut débiter par quatre heures sur simulateur, pour ceux qui n'ont jamais conduit auparavant.

Les leçons de conduite ont lieu en circulation avec des explications et des exercices progressifs. Dans un premier temps, il s'agit de maîtriser le véhicule dans un trafic faible. Ensuite, il faut apprendre à gérer l'environnement, partager la route avec les autres usagers, circuler dans une circulation dense et des conditions de plus en plus difficiles.

Les dernières leçons favorisent l'autonomie et l'éco conduite. A chaque fois, l'élève est incité à prendre conscience des risques, des influences, des pressions, à s'auto évaluer et à remplir son livret de formation pour suivre sa progression. En cours et en fin de formation des bilans sont réalisés.

7.4 – MODALITE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Les réclamations sont à transmettre

Par téléphone : 01.48.89.61.69

Par mail : ruedha75@gmail.com

J 1 Réception d'une réclamation

Lorsque nous recevons une réclamation par téléphone, nous demandons au réclamant de nous la transmettre par mail et nous lui indiquons oralement la procédure tout en répondant à ses questions d'ordre administratif.

Lorsque nous recevons une réclamation par mail, nous la plaçons dans notre dossier « réclamation » afin de garder trace de tous les échanges (dates, nom, motifs, etc)

J + 24h ouvrées

Accuser réception de la réclamation :

Nous accusons réception sous 24 heures ouvrées maximum par retour de mail. Si besoin, nous contactons le réclamant par téléphone.

J + 7 jr ouvrés

Répondre à la réclamation :

Nous traitons la réclamation sous 7 jours ouvrés : demande de pièces complémentaires, justificatifs. Nous nous reportons aux conditions stipulées dans le contrat et proposons notre réponse au réclamant.

En cas de refus de la proposition par le réclamant, nous appliquons les termes du contrat – Règlement des litiges

Actions correctives

Performer nos pratiques professionnelles :

A partir des réclamations reçues et des dysfonctionnements, manquements ou mauvaises pratiques identifiés, Nous déterminons et mettons en œuvre des actions correctives.